

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES  
TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 048 PAYS DE TRONCAIS

Bases exonérées sur délibération :  
Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>>>  
Coefficient : >>>>>>>>>>  
Bases définitives de l'année précédente :  
Bases prévisionnelles d'imposition : 0

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
/	/	/	/

A MOULINS, le 12 mars 2021

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,  
MONSIEUR SYLVAIN EME

A , le

Le Préfet,


A *Ceilly*

, le 12 mai 2021

Le Président,

Communauté de Communes  
du Pays de Tronçais  
Le Président  
Daniel RONDET

Envoyé en préfecture le 12/05/2021  
 Reçu en préfecture le 12/05/2021  
 Affiché le  
 ID : 003-240300558-20210511-D202170-DE



A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 048 PAYS DE TRONCAIS

POUR LE SYNDICAT : 003 SICTOM REGION MONTLUCONNAISE

Bases exonérées sur délibération : 0  
 Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>>>  
 Coefficient : >>>>>>>>>>  
 Bases définitives de l'année précédente : 1 321 470  
 Bases prévisionnelles d'imposition : 1 328 795

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
36 SICTOM MONTLUCON C 1	1 328 795	8,200%	116 914 €

A MOULINS, le 12 mars 2021

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

MONSIEUR SYLVAIN EME

A *Lezay*, le

Le Préfet,

A *Lezay*, le 12 mai 2021

Le Président,

Communauté de Communes

du Pays de Tronçais

Le Président

Daniel RONDET

Envoyé en préfecture le 12/05/2021

Reçu en préfecture le 12/05/2021

Affiché le

SLO

ID : 003-240300558-20210511-D202170-DE

ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION  
 III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 048 PAYS DE TRONCAIS

1259 TEOM - P

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
36 SICTOM MONTLUCON C 1	143 LETELON	P	70 772
	168 IFF MEAULNE	P	819 272
	293 URCAY	P	320 471
	318 IFF VITRAY	P	118 280

Envoyé en préfecture le 12/05/2021

Reçu en préfecture le 12/05/2021

Affiché le

**SLO**

ID : 003-240300558-20210511-D202170-DE

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 048 PAYS DE TRONCAIS

POUR LE SYNDICAT : 004 SICTOM DE CERILLY

Bases exonérées sur délibération : 148 271

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 5 898 179

Bases prévisionnelles d'imposition : 5 952 032

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 K004 S CERILLY	5 952 032	11,65%	693 263€

A MOULINS, le 12 mars 2021

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

MONSIEUR SYLVAIN EME

A Cerilly, le 12 mai 2021

Le Préfet,

Le Président,

Communauté de Communes  
du Pays de Tronçais  
Le Président  
Daniel RONDET

Envoyé en préfecture le 12/05/2021  
Reçu en préfecture le 12/05/2021  
Affiché le  
ID : 003-240300558-20210511-D202170-DE



III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 048 PAYS DE TRONCAIS

1259 TEOM - P

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
01 K004 S CERILLY	003 AINAY LE CHATEAU	P	1 063 995
	037 BRAIZE	P	233 118
	041 LE BRETHON	P	324 526
	048 CERILLY	P	1 268 440
	087 COULEUVRE	P	521 914
	127 HERISSON	P	634 307
	130 ISLE ET BARDAIS	P	254 878
	221 SAINT BONNET TRONCAIS	P	691 685
	222 SAINT CAPRAIS	P	70 357
	282 THENEUILLE	P	372 266
	296 VALIGNY	P	314 854
	313 LE VILHAIN	P	201 692